

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CE2287

présenté par  
Mme Thomin

-----

#### ARTICLE 8

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 2035 »,

la date :

« 2050 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à fixer un horizon à 2050 plutôt que 2035 pour poursuivre et amplifier les objectifs de politiques publiques en matière de souveraineté alimentaire, de transitions agroécologique et climatique en agriculture et du renouvellement des générations d'actifs.

La période de 10 ans est trop restreinte face aux enjeux de souveraineté alimentaire et des transitions à mener pour répondre aux multiples défis auxquels l'agriculture fait face. Notre stratégie agricole nationale doit s'inscrire dans le long terme tout en fixant des objectifs ambitieux pour les dix prochaines années.